



## *Avis au public*

Le public est informé que le collège échevinal a réceptionné le 28 juin 2022

le dossier relatif à l'avant-projet de règlement grand-ducal déclarant zone protégée d'intérêt national, sous forme de réserve naturelle, la zone « Schweich – Houbierg » sise sur les territoires des Communes de Saeul et de Beckerich, qui nous a été transmis par Madame la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable date du 24 juin 2022.

Conformément à l'article 40 de la loi modifiée du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles le dossier afférent est déposé pendant trente (30) jours à la maison communale où le public peut en prendre connaissance – pendant les heures d'ouverture.

Endéans ce délai de trente (30) jours – à compter de son dépôt, soit du 27 juillet au 26 août 2022 inclus – toute personne intéressée pourra adresser ses observations, sous peine de forclusion, à l'égard de l'avant-projet en cause par écrit au collège des bourgmestre et échevins qui en donne connaissance au conseil communal pour avis.

La Commune dispose ensuite d'un délai d'un (1) mois pour transmettre le dossier afférent, dûment complété par les réclamations réceptionnées dans le délai imparti (le cachet de la poste fait foi) et l'avis du conseil communal avec ses observations au Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable.

Saeul, le 27 juillet 2022

Le Bourgmestre,



Le Secrétaire,